

INFORMATIONS BRÈVES DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT DU 2 FÉVRIER 2022



03.02.2022

Protection des monuments et des sites : mise sous protection

Le Conseil d'État a mis sous protection, à titre sériel, les ouvrages militaires historiques du 20^e siècle situés sur la commune de Val-de-Travers, propriété de Profortins à Neuchâtel. Ceux-ci ont fait l'objet d'un recensement par la Confédération, suivi de publications, mettant en valeur leur grand intérêt historique en tant qu'ensemble. Pour le Canton de Neuchâtel, les fortifications du Val-de-Travers présentent un intérêt supplémentaire en raison de leur bon état de conservation et de leur intégration dans des paysages bien préservés, facilitant une mise en valeur culturelle et touristique.

Le Conseil d'Etat vient d'annoncer la mise sous protection des ouvrages militaires qui gardaient les routes du Val-de-Travers, notamment lors de la Mobilisation de 39/45.

03 févr. 2022, 15:33



L'ouvrage militaire des Sagnettes protège l'accès au Val-de-Travers depuis la vallée de La Brévine.

Ils devaient protéger le pays, désormais ce sont eux qui sont mis sous protection. Le Canton de Neuchâtel vient d'inscrire les fortins du Val-de-Travers dans son inventaire des bâtiments protégés. Ces ouvrages militaires datent pour beaucoup de la Mobilisation, lorsque l'armée suisse était aux frontières, durant la Seconde Guerre mondiale.

Les ouvrages mis sous protection sont ceux situés sur la commune de Val-de-Travers et propriété de l'association Pro Fortins. «Ils ont fait l'objet d'un recensement par la Confédération, suivi de publications, mettant en valeur leur grand intérêt historique en tant qu'ensemble», note le Conseil d'Etat dans un communiqué ce jeudi 3 février. L'inscription s'est donc faite à titre sériel.

«Pour le Canton de Neuchâtel, les fortifications du Val-de-Travers présentent un intérêt supplémentaire en raison de leur bon état de conservation et de leur intégration dans des paysages bien préservés, facilitant une mise en valeur culturelle et touristique», note le communiqué. L'association propose d'ailleurs régulièrement des visites de ces ouvrages situés notamment au bas des gorges de Noirvaux, à Buttes, sur la route des Sagnettes, à Couvet, ou près du Crêt-de-l'Anneau, à Travers.